

Sans-domicile : une cible mouvante.

Gaël de Peretti (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques)

gael.de-peretti@insee.fr

18 bld A. Pinard, Timbre F340, 75675 Paris Cedex

tél : 00.33.(0)1.41.17.68.55 fax : 00.33.(0)1.41.17.63.17

« Comprendre, connaître et reconnaître comme personne et non étiqueter et dénombrer » (Cnis, 1996, p5). Cette phrase résume bien le fil conducteur qui a guidé les travaux du groupe « sans-abri » du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Ce souci constant de ne pas dissocier les questions méthodologiques des questions éthiques est à l'origine de nombres des propositions de ce groupe de travail pour améliorer la connaissance sur le mal-logement.

Tout d'abord, la question de la légitimité d'une enquête statistique s'est posée (Firdion, Marpsat, Bozon, 1995). La réponse a été positive et ce pour trois raisons. Tout d'abord, ce projet avait une légitimité scientifique puisqu'il allait permettre entre autres « d'ébranler les stéréotypes et les caricatures qui dominent dans les représentations des sans-domicile » (Firdion, Marpsat, Bozon, 1995, p44). Ensuite, il avait une légitimité démocratique en redonnant une place aux sans-domicile puisque « être ignoré de la statistique, c'est être exclu de la *citée* » (Firdion, Marpsat, Bozon, 1995, p45). Enfin, il avait une légitimité humaine parce que « parler de soi, même dans un cadre structuré, permet d'avoir un regard sur soi, d'échapper quelque peu à la tyrannie du quotidien et de faire reculer le sentiment d'invisibilité sociale » (Firdion, Marpsat, Bozon, 1995, p46).

Ensuite, il y a eu la volonté affichée de ne pas créer de ghetto statistique, c'est-à-dire d'intégrer la question du mal-logement dans l'ensemble des grandes enquêtes en population générale (emploi, logement, conditions de vie, santé, etc.) et dans les recensements. Dans ce cadre, un groupe restreint s'est focalisé sur l'élaboration d'un classement de situation de logement qui ne soit pas spécifique aux sans-domicile dans le souci de ne pas exclure statistiquement cette population de la population générale (Clanché, 1998). L'objectif de ce système était de mettre à jour l'idée d'un continuum de situations du sans-abri à la personne possédant un logement personnel et d'appréhender l'ensemble des situations possibles au travers d'un même système. Ce dernier s'appuie sur quatre nomenclatures¹ : type d'habitat, statut d'occupation, critères d'appréciation de la qualité du logement, stabilité/précarité². Evidemment, ces quatre axes ne sont pas orthogonaux, et dans certaines situations de logement peuvent paraître redondants mais ce système permet, *a priori*, de cerner l'ensemble des possibles. L'intérêt du système est de pouvoir classer l'ensemble des situations de « logement » à partir d'un jeu de vingt-cinq questions sans jamais utiliser plus d'une dizaine de questions (Clanché, 1998).

¹ Ces quatre nomenclatures sont détaillées dans les annexes de l'article de François Clanché sur le classement des situations de logement (Clanché, 1998).

² Cette dernière notion correspond à la durée pendant laquelle le résident peut rester dans son logement sauf incident majeur.

Enfin, il y avait la volonté de repérer et d'analyser les mouvements entre « logement » et « non-logement ». En effet, les personnes « sans-domicile » n'ont pas toujours été - et ne seront pas toujours - dans cette situation. En fait, elle n'est souvent qu'un passage plus ou moins bref entre différentes situations : domicile personnel, hébergement par un tiers, séjour en institution, etc.

Aussi, l'enquête auprès des usagers de services d'hébergement et de distribution de repas chauds dite « sans-domicile 2001 » (ou SD2001) menée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) s'est attachée à respecter les trois principes évoqués précédemment : éviter toute stigmatisation ; ne pas créer de ghetto statistique ; repérer et d'analyser les mouvements entre « logement » et « non-logement ». En particulier, les concepteurs ont utilisé la grille de nomenclatures citée précédemment et intégré une « histoire résidentielle ». Ainsi, le questionnaire contient un module dit calendrier résidentiel qui détaille les lieux d'habitation principaux³ mois par mois ainsi que le département de résidence et l'activité principale. L'intérêt de ce module est de pouvoir observer les mouvements d'une même personne entre situation de « logement » et « non-logement ». Cependant, s'il a paru possible d'appliquer le système décrit précédemment pour le logement occupé la veille par l'enquêté, son application devient impossible dès lors que l'on s'intéresse aux différentes situations vécues lors de l'année passée. L'idéal aurait été de posséder la même somme d'information que pour le logement de la veille mais il est clair que le temps de questionnement demandé et les problèmes de mémoire auraient nuit non seulement à cette partie du questionnaire mais plus vraisemblablement à l'ensemble de l'enquête (en tous cas à toutes les parties suivantes). Ceci a conduit les concepteurs à proposer une grille de type d'habitation certes détaillée mais qui ne permettait pas de prendre en compte l'ensemble des dimensions précitées (voir note de bas de page n°2 pour le détail de la nomenclature).

Malgré tout, cette « histoire résidentielle » va nous permettre de dresser une typologie s'appuyant sur la situation présente et passée au regard du logement des individus et de décrire les mouvements de va et vient entre les différentes situations possibles.

Méthodologie et définition

Les enquêtes en population générale menées par l'Insee s'appuient sur une base de sondage de logement. Les personnes enquêtées sont des personnes dont le logement a été tiré au hasard selon un

³ L'enquêté devait donner mois par mois le lieu d'habitation principale, celui-ci correspondant au lieu où celui-ci a passé le plus grand nombre de nuits et dans le cas d'égalité à celui occupé en début de mois (cette procédure était identique pour le département de résidence et l'activité principale). Cette question fermée proposait 14 réponses possibles : centre d'hébergement (foyer d'urgence, CHRS, centre maternel, hôtel social, asile de nuit, communauté de travail) ; les personnes ayant une place réservée au titre de l'urgence dans un foyer de jeunes travailleurs (FJT), un foyer de travailleurs migrants (FTM) ou une résidence sociale ; foyer en tant que résident ; institution autre que prison ; prison ; logement dépendant d'une association, d'un centre d'hébergement ou d'un organisme ; logement dont la personne est propriétaire, locataire, sous-locataire, résidente ; logement squatté, occupé sans titre ; logement où la personne est hébergée par un particulier ; chambre d'hôtel payée par une association, un centre d'hébergement ou un organisme ; chambre d'hôtel payée par la personne ; lieux non prévus pour l'habitation ; ne sait pas ; autre.

procédé plus ou moins complexe. Ceci est de fait impossible dès lors que l'on souhaite enquêter des personnes « sans-domicile ». Faute d'une base de sondage, l'Insee a décidé de constituer une base des services d'hébergement et de distribution de repas et donc d'enquêter les seuls usagers de ces services. Cette méthode s'est inspirée de travaux expérimentés aux Etats-Unis et repris par l'Institut national des études démographiques (Ined) lors d'une enquête sur Paris (Marpsat, Firdion, 2000). Après une série de tests et des discussions avec des responsables de services d'aide ou d'experts sur le sujet, l'Insee a retenu les services d'hébergement et de distribution de repas chauds de quatre-vingts agglomérations de plus de 20 000 habitants tirées au sort⁴. Enfin, pour des raisons pratiques évidentes, les personnes enquêtées sont des usagers francophones de ces deux types de service âgés de 18 ans ou plus. Ces choix ont des conséquences sur le champ effectif de l'enquête. Tout d'abord, les sans-abri qui ne fréquentent jamais ces services ne sont pas pris en compte. Ensuite, les étrangers non-francophones ne sont pas pris en compte. Enfin, les personnes disposant d'un logement personnel mais fréquentant les services de distribution de repas chauds ont été enquêtées. Aussi, afin de prendre en compte ces limites, l'Ined a mené des enquêtes complémentaires auprès des personnes non-francophones (Marpsat) et ne fréquentant pas les services d'aides aux sans-domicile pour cerner les conséquences de ces restrictions (Marpsat).

L'intérêt de ce choix méthodologique est de passer d'une définition en creux des « sans-domicile », personnes qui ne disposent pas d'un logement personnel, à une définition positive qui précise les critères et la période de référence. Ce dernier choix n'est pas neutre puisque mécaniquement, plus on allonge la période de référence, plus le nombre de personnes concernées par les critères retenues devrait augmenter. La définition qui a été retenue et utilisée dans les différentes publications (Brousse *et al.*, 2002a, 2002b ; de la Rochère, 2003a, 2003b) de l'Insee sur les « sans-domicile usager des services d'aides » est la suivante : « Une personne est dite sans-domicile un jour donné, si elle a dormi la nuit précédente dans un lieu non prévu pour l'habitation ou si elle est prise en charge par un organisme fournissant un hébergement gratuit ou à faible participation ».

Dans notre étude, nous nous intéresserons à l'ensemble des usagers de services d'hébergement et de distribution de repas chauds⁵ et pas seulement au « sans-domicile ». Afin de faciliter la lecture de cette étude, nous définissons précisément les catégories emboîtées dont nous allons parler. Dans notre population d'étude, nous distinguerons deux classes : les personnes disposant d'un logement dit autonome c'est-à-dire un logement dont la personne est propriétaire, locataire, sous-locataire, résidente, les « sans-domicile » au sens large. Cette dernière catégorie regroupe les « sans-domicile » au sens restreint c'est-à-dire : les personnes dites sans-abri⁶ ; les personnes résidant dans un centre

⁴ La liste des agglomérations est donnée dans le *Courrier des statistiques* n°104, décembre 2002, p35 (Brousse et al, 2002). Cet article donne aussi quelques précisions sur la méthodologie utilisée.

⁵ Par la suite, nous les appellerons plus simplement usagers des services d'aide.

⁶ Dans cette étude, ces derniers regroupent les personnes séjournant dans des lieux non prévus pour l'habitation, c'est-à-dire, soit un hébergement de fortune (tente, hall d'immeuble, bâtiment désaffecté, cave, grenier, voiture) soit un espace public (gare, métro, centre commercial, bâtiment public, pont, parking, jardin public, terrain vague, voie ferrée).

d'hébergement (foyer d'urgence, CHRS, centre maternel, hôtel social, asile de nuit, communauté de travail) ; les personnes ayant une place réservée au titre de l'urgence dans un foyer de jeunes travailleurs (FJT), un foyer de travailleurs migrants (FTM) ou une résidence sociale ; les personnes habitant un logement dépendant d'une association, d'un centre d'hébergement ou d'un organisme ; les personnes habitant une chambre d'hôtel payée par une association, un centre d'hébergement ou un organisme. Enfin, les personnes habitant, dans un foyer (FJT, FTM, résidence sociale, foyer de la DDASS, etc.) sous le statut de résident, dans une institution (hôpital, clinique, maison de soins ou de convalescence, établissement de cure, prison), dans un logement squatté ou occupé sans titre, dans un logement où elle est hébergée par un particulier (ami, famille) ou dans une chambre d'hôtel⁷ qu'elle paye sont dites sans-domicile au sens large.

Une multitude de parcours

Le suivi du parcours résidentiel annuel (de janvier 2000 à janvier 2001) apporte un certain nombre d'informations. Tout d'abord, on constate qu'environ 80 % des enquêtés se trouve chaque mois dans l'une des quatre situations suivantes : centre d'hébergement (mais aussi foyer d'urgence, CHRS, centre maternel, hôtel social, asile de nuit) ; logement dépendant d'une association, d'un centre d'hébergement ou d'un organisme (que l'on regroupera sous l'appellation logement aidé) ; logement autonome ; logement où la personne est hébergée par un particulier. Cependant, seuls 58 % des enquêtés sont toujours dans l'une de ces quatre situations au cours de ces treize mois. Les parts de chacun de ces types d'habitations évoluent beaucoup au cours du temps. On constate une tendance à la dégradation des conditions de logement des enquêtés. Ceci s'explique en grande partie par un effet de sélection dû à la méthodologie d'enquête. En effet, si les informations collectées sur le logement porte sur une période d'un an, la période de collecte de l'enquête s'est concentré sur un mois (du 15 janvier au 15 février 2001). Ces dates de collecte ont permis d'enquêter des individus que l'on dira « entrant » dans la catégorie sans-domicile. Par « entrant pur » on considère les personnes qui détenaient un logement autonome. On pourra élargir cette catégorie et intégrer aussi les personnes hébergées par un particulier ou se payant une chambre d'hôtel (voire les squatteurs ou occupant sans titre, mais aussi les personnes qui sortent de prison, de l'hôpital, etc.) en considérant qu'elles ne sont pas sans-domicile au sens restreint. Sera « entrant », un individu qui deviendra bénéficiaire de ces services ou sans-abri au cours de l'année observée. Ces derniers ont pu se retrouver dans cette catégorie au cours de l'ensemble des mois observés par l'enquête (de janvier 2000 à janvier 2001). En revanche, il est plus difficile d'observer des « sortants ». Cette catégorie se définit en opposition avec la précédente. Elle regroupe les individus qui ont bénéficié des services d'hébergement et qui n'en bénéficie plus pour des raisons

⁷ Il existe des personnes résidant à l'année à l'hôtel disposant de revenus très élevés qui pourrait entrer en théorie dans cette catégorie. Mais, de fait, cette classification ne s'applique dans cette étude qu'aux usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds. Au regard des données, il n'existe pas d'excentrique vivant dans une chambre d'hôtel qu'il paye, utilisant les services de distribution de repas chauds et disposant de revenus élevés.

diverses (retour dans un logement autonome, accueil par un particulier, retour à la rue ou dans un squat, départ en prison ou à l'hôpital, etc.). Le fait d'être un « sortant » ne signifie donc pas toujours que les conditions de logement s'améliorent. De fait, toutes les personnes qui ne fréquentent plus les services d'hébergement ou de distribution de repas chaud au cours de la période de collecte mais qui les ont fréquentés de janvier 2000 à janvier 2001 sont mécaniquement éliminées des observations. Cette dernière catégorie est donc sous représentée. On ne peut observer que les personnes dont la situation de logement vient de s'améliorer ou qui ont dû quitter leur hébergement pour de multiples raisons mais dont les ressources sont insuffisantes pour se passer des services de distribution de repas chaud.

Ainsi, alors qu'un peu moins d'un tiers de la population possédait un logement autonome en janvier 2000, seuls 13 % de la population habite encore dans un logement autonome en janvier 2000 et 10,9 % le jour de l'enquête. De même, alors qu'un peu moins d'un quart des enquêtés est hébergé par un particulier en janvier 2000, ils ne sont plus qu'un peu moins d'un sur dix en janvier 2001 et 7,8 % le jour de l'enquête. Parallèlement, la part des personnes en centre d'hébergement ou en logement aidé augmente fortement. Ces situations concernent 15,8 % (respectivement 8,5 %) de la population en janvier 2000 et 36,2 % (respectivement 24,3 %) en janvier 2001 et 38,1 % (respectivement 28,0 %) le jour de l'enquête.

Une autre façon d'appréhender le parcours de lieux d'habitation des usagers de service d'hébergement et de distribution de repas chaud consiste à observer le nombre de fois où la personne a changé de type d'habitat au cours de l'année. Pour cela nous comparons le type habitat ainsi que le département de « résidence » d'un enquêté au mois m et au mois $m+1$. Dès que l'un des deux est différent, nous considérons qu'il a changé de lieu de résidence. Cette méthode a un défaut majeur. La personne peut très bien être restée dans le même département et avoir toujours logé en centre d'hébergement sans que cela soit le même au cours des mois considérés. Ceci a tendance à sous-estimer le nombre de changements de « domicile ». Cependant, c'est une première approche de la stabilité du parcours résidentiel d'un individu. Ainsi, environ un tiers de la population est resté dans le même type de lieu d'habitation au cours de la période observée, un autre petit tiers n'a effectué qu'un changement, un cinquième a effectué deux changements. Cela ne veut pas dire pour autant que la personne ait connu trois lieux d'habitation différents. Elle peut par exemple avoir été hébergée par un ami, puis avoir été placée dans un centre d'hébergement avant de retourner chez son ami. Mais cet indicateur a le mérite de donner une idée de l'instabilité de l'habitat et donc de la précarité de la situation d'habitat des personnes enquêtées. En effet, environ un individu sur cinq a changé au moins trois fois de lieux d'habitation entre janvier 2000 et janvier 2001.

Enfin, la dernière possibilité d'observer la multiplicité des parcours des usagers des services d'aide est de les suivre mois par mois. Chaque individu est caractérisé par sa trajectoire dans les différents lieux d'habitation principale qu'il a occupé de janvier 2000 à janvier 2001. Afin de diminuer le nombre de

cas possibles et de la faiblesse des effectifs de certaines catégories, nous avons regroupé certaines modalités de la variable lieux d'habitations :

- foyer : centre d'hébergement (foyer d'urgence, CHRS, centre maternel, hôtel social, asile de nuit, communauté de travail) ou place réservée au titre de l'urgence dans un foyer de jeunes travailleurs (FJT), un foyer de travailleurs migrants (FTM) ou une résidence sociale ;
- logement précaire : foyer (FJT, FTM, résidence sociale, foyer de la DDASS, etc.) sous le statut de résident, institution (hôpital, clinique, maison de soins ou de convalescence, établissement de cure, prison), logement squatté ou occupé sans titre ;
- hébergement par un tiers ;
- logement dépendant d'une association, d'un centre d'hébergement ou d'un organisme, chambre d'hôtel payée par une association, un centre d'hébergement ou un organisme ;
- logement dont la personne est propriétaire, locataire, sous-locataire ou chambre d'hôtel payée par la personne ;
- lieux non prévus pour l'habitation.

Les six parcours les plus fréquents sont ceux où les individus sont restés dans les mêmes types de lieux d'habitation : logement dont la personne est propriétaire, locataire, sous-locataire (12 %), foyer (10 %), logement ou chambre d'hôtel aidé (8 %), hébergement par un tiers (4 %), lieu non prévu pour l'habitation (2 %), logement précaire (1 %). Cette apparente stabilité peut cacher des mouvements puisque les « sans-domicile », tout en restant dans le même type d'habitation ont pu en changer de lieux. Enfin, sur les 3 883⁸ trajectoires observées, nous en avons 1 203 différentes soit pratiquement un tiers. Ceci nous confirme qu'à un instant t , la population des usagers des services d'aide est très hétérogène.

Méthodologie de la typologie

Afin de prendre en compte le maximum d'informations sur les épisodes résidentielles des usagers des services d'aide, nous avons décidé de réaliser une classification s'appuyant sur une classification ascendante hiérarchique (CAH). Nous avons retenu les variables suivantes : situation de logement la veille ; ancienneté du séjour dans ce lieu d'habitation ; régularité du séjour dans ce lieu d'habitation ; nuit passée dans un centre d'hébergement au cours du dernier mois ; nombre de changement(s) d'habitation au cours de l'année passée ; situation d'habitation principale au cours de l'année passée.

Toujours dans le souci de limiter le nombre de modalités des variables retenues, nous avons effectué des regroupements.

⁸ L'enquête a permis de collecter 4 084 questionnaires exploitables. Dans cette section, nous n'avons retenu que les personnes ayant décrit tout leur parcours résidentiel sans faire référence aux modalités « autre » et « ne sait pas ».

La situation de logement la veille est découpée en six groupes : locataire, propriétaire ou chambre d'hôtel à ses frais (14 %) ; autre « sans-domicile » au sens large⁹ (10 %) ; hébergé dans un logement ou une chambre d'hôtel (32 %) ; hébergé dans une chambre ou un dortoir dans une structure collective sans départ le matin (27 %) ; hébergé dans une chambre ou un dortoir dans une structure collective¹⁰ avec départ le matin (11 %) ; vivant dans un lieu non prévu pour l'habitation (6 %). L'ancienneté dans le lieu d'habitation de la veille est découpée six classes : moins d'une semaine (9 %) ; semaine à moins d'un mois (15 %) ; un mois à moins de trois mois (19 %) ; trois mois à moins de six mois (16 %) ; six mois à moins de deux ans (24 %) ; deux ans et plus (17 %). La régularité du séjour dans le lieu d'habitation de la veille donne le nombre de fois par semaine où la personne y dort : toutes les nuits (88 %), régulièrement, plus de quatre fois par semaine (8 %) ; régulièrement, de une à trois fois par semaine (2 %) ; de temps à autre (2 %). Dans la CAH, les trois dernières modalités ont été regroupées. Nous avons aussi retenu une variable qui permet de distinguer les personnes n'ayant jamais dormi dans un centre d'hébergement ou dans un logement dépendant d'une association ou dans une chambre d'hôtel payée par une association depuis un mois (27 %). De même, nous avons regroupé les individus enquêtés selon leur nombre de changements de types de lieu d'habitation en quatre catégories : personnes n'ayant effectué aucun changement (35 %) ; personne ayant effectué un seul changement (32 %) ; personne ayant effectué exactement deux changements (19 %) ; personne ayant effectué trois changements ou plus (13 %). Enfin, nous avons déterminé pour chaque individu le type de lieu d'habitation principale au cours de l'année écoulée selon la méthode suivante. Nous avons sommé les périodes passées dans chaque type de lieu d'habitation de janvier 2000 à janvier 2001. Dans le cas où une personne aurait vécu le même nombre de mois dans des types de lieu d'habitation différents, nous conservons celui qui correspond au mois le plus ancien. Nous avons repris la même nomenclature que dans la section précédente : foyer (21 %) ; logement précaire (7 %) ; hébergement par un tiers (20 %) ; logement ou chambre d'hôtel aidé (15 %) ; logement ou chambre d'hôtel autonome (30 %) ; lieu non prévu pour l'habitation (6 %).

Le principe de la CAH est assez simple. Il consiste à regrouper des individus en un petit nombre de classes à la fois homogènes en leur sein mais hétérogènes entre elles ou pour reprendre les termes de l'analyse de la variance ayant une faible variance intra (au sein d'une classe) et une forte variance inter (entre les classes). Ce regroupement s'effectue individu par individu, les individus ou classes d'individus les plus proches dans « l'espace de nos variables de classification » sont regroupés au fur et à mesure. Le fait de regrouper des individus ou des classes d'individus peu homogènes se traduit par une forte perte d'inertie ce qui permet de repérer les regroupements qui nuisent à la qualité de la classification. Afin de consolider notre typologie, nous avons appliqué la méthode des centres mobiles

⁹ Dans cette catégorie, nous regroupons les personnes en institution (prison, hôpital, etc.), les occupants sans titre et les personnes hébergées par un tiers.

¹⁰ Par la suite, cette expression sera remplacée par hébergé dans un centre avec (respectivement sans) départ le matin.

qui permet de réaffecter éventuellement des individus à une autre classe afin d'augmenter l'homogénéité des classes.

Présentation de la typologie

Nous avons retenu huit classes que nous allons caractériser à la fois à l'aide des variables « actives¹¹ » (caractéristiques des individus ayant servi à la construction des classes) et des variables « illustratives¹² » (caractéristiques des individus n'ayant pas servi à la construction des classes). Nos variables illustratives seront le sexe, le fait de vivre en couple ou avec des enfants, la classe d'âge, la nationalité, le fait d'avoir déjà été locataire ou propriétaire d'un logement autonome, la durée du séjour dans la rue au cours de la vie, le statut vis-à-vis de l'emploi, les démarches effectuées auprès des services sociaux, le fait d'être passé de « sans-domicile » au sens restreint à une autre situation ou pas et réciproquement (notions d'entrant, sortant ou stable décrites précédemment).

Le logement aidé stable

La classe 1 (14 %) regroupe des individus qui sont actuellement hébergés dans un logement aidé et qui ont principalement connu cette situation au cours de l'année passée. La majorité d'entre eux vit dans le même logement depuis au moins six mois et un cinquième depuis plus de deux ans. Ce sont donc des individus installés durablement dans la situation de « sans-domicile » mais qui bénéficient plutôt de conditions de vie correcte.

Ce sont majoritairement des femmes et les personnes vivant en couple ou avec des enfants sont sur-représentées dans cette classe. Ceci confirme un résultat déjà établi sur une meilleure prise en charge par les services sociaux des familles. Plus généralement, Charles Soulié avait constaté une prise en charge différenciée selon le sexe, l'âge et la situation familiale (2000). De même, quatre personnes sur dix occupent un emploi contre trois sur dix parmi les sans-domicile (de la Rochère, 2003b). Enfin, elles sont plus nombreuses à avoir effectué auprès de la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou de la Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam) ou de la mairie, d'un bureau d'aide sociale ou centre communal d'action sociale (Ccas) ou auprès de l'Agence nationale pour l'emploi (Anpe), d'une mission locale ou d'une Permanence d'accueil, d'information et d'orientation (Paio). Ce sont donc globalement des personnes bien prises en charge par les services sociaux ou qui les maîtrisent bien.

Le centre d'hébergement stable

Les individus de la classe 2 (16 %) sont eux aussi bien pris en charge par les services d'hébergement dans lesquels ils ont tous principalement logés en 2000. Ils vivent dans le même centre depuis assez longtemps puisqu'un quart de ces « sans-domicile » logent dans le même centre depuis plus de deux ans. Les trois quarts vivent dans des centres sans départ le matin qui offrent de bien meilleures conditions de vie que les centres avec départ le matin. En effet, dans les premiers, un individu sur deux

¹¹ Voir les résultats dans le tableau 3.

¹² Voir les résultats dans le tableau 4.

bénéficie d'une chambre individuelle et dans la plupart des cas, il est possible de recevoir du courrier (97 %), de laisser ses affaires dans la journée (99 %) voire de recevoir de la visite (79 %).

C'est une population plutôt masculine et plutôt âgée : trois personnes sur dix ont plus de cinquante ans contre 16 % des usagers des services d'aide. Comme précédemment, ces personnes sont plus souvent en emploi que notre population d'étude (39 % contre 28 %). En revanche, elles sont plus nombreuses à n'avoir effectué aucune démarche auprès de la Caf, de la Cpm, d'un Ccas (et équivalent) et de l'Anpe (et équivalent).

Les entrants

La classe 3 (28 %) ne regroupe que des « sans-domicile » usagers des services d'aide selon la définition Insee. La moitié se trouvait la veille dans un logement aidé ou une chambre d'hôtel. Cependant, ce qui caractérise cette classe par rapport aux deux précédentes, c'est le fait que ces personnes aient principalement vécu dans un logement autonome (52 %) ou chez un tiers (38 %) au cours de l'année 2000. Ce sont donc des personnes qui sont devenues « sans-domicile » au sens restreint pendant l'année écoulée. Ceci explique que les deux tiers se trouvent depuis moins de six mois dans le lieu d'habitation de la veille.

Les femmes et les jeunes (44 % ont moins de trente ans) y sont sur-représentés. De même, ces individus ont plus souvent que les autres effectué des démarches auprès des organismes d'aide et aucun séjour dans la rue. Elles ont rapidement obtenu des réponses à leur problème de logement et ce soit du fait d'une meilleure prise en charge soit d'une action plus volontaire. En effet, il est difficile de savoir si c'est leurs démarches qui ont abouti plus vite ou le fait d'être pris en charge qui facilité l'accès à d'autres services d'aide.

Les locataires

La classe 4 (12 %) est constituée des personnes disposant d'un logement dont elles sont propriétaires ou locataires ou se payant une chambre d'hôtel mais qui fréquentent les services de distribution de repas chauds. La moitié de ces personnes vit dans ce logement depuis plus de deux ans. Plus généralement, 85 % de ces personnes ont principalement vécu dans un logement autonome au cours de l'année 2000.

Cette population est plutôt masculine, de nationalité française et composée de personnes vivant seules (ni conjoint, ni enfant) et plutôt âgées : un tiers a plus de cinquante ans et les deux tiers plus de quarante ans. Ceci explique en partie la sur-représentation des retraités (13 % contre 3 %) et des personnes invalides (15 % contre 6 %). La fréquentation de ces services de distribution de repas chauds peut s'expliquer en partie par leur connaissance de ces services dans un passé plus lointain. En effet, si la majorité n'a jamais séjourné dans la rue, une personne sur quatre de cette classe a vécu plus d'un mois dans la rue sur l'ensemble de sa vie.

Les sans-abri

La classe 5 (7 %) contient majoritairement des personnes dites sans-abri, c'est-à-dire des personnes habitant des lieux non prévus pour l'habitation (hébergement de fortune, espace public, etc.). Six personnes sur dix étaient dans ce cas la veille et près des trois quarts ont connu principalement cette situation au cours de l'année 2000. Une majorité d'entre elles préfèrent éviter les services d'hébergement puisque près de six personnes sur dix n'ont jamais dormi dans un centre d'hébergement, un logement ou une chambre d'hôtel aidé au cours du mois précédent. Ce sont des personnes qui changent souvent de type de lieu d'habitation puisque 44 % ont connu au moins deux changements au cours de l'année écoulée (contre 33 % sur l'ensemble des usagers des services d'aide) dont 22 % trois et plus (contre 13 %).

Ces personnes pourraient correspondre à la phase de sédentarisation décrite par Julien Damon (2002, pp153-156). Ceci est en partie confirmé par le fait que quatre personnes sur dix de cette classe n'a effectué aucune démarche auprès des organismes d'aide (Caf, Cnam, Ccas, Anpe, etc.), mais aussi par la durée des séjours dans la rue au cours de la vie : 31 % entre deux et cinq ans, 26 % plus de cinq ans. Les hommes et les personnes vivant seules sont très largement sur-représentés dans cette classe ainsi que les chômeurs et les « autres inactifs ».

Les « sans-domicile » au sens large

La classe 6 représente 7 % de notre population d'étude. Cette classe composite regroupe les personnes hébergées par un tiers ou occupant sans titre un logement ou dans une autre situation de logement précaire (hôpital, prison, Fjt, Ftm, etc.). Les trois quarts n'ont pas profité des services d'hébergement au cours du mois passé. Un peu moins des deux tiers ont été principalement hébergées par une tierce personne au cours de l'année écoulée. Cette situation peut être relativement stable puisque 45 % de ces personnes vivent depuis plus de six mois dans le même lieu d'habitation.

La caractéristique principale de cette classe est la sur-représentation des personnes de nationalité étrangère (53 % contre 29 % des usagers de services d'aide). C'est une population plutôt masculine, composée de personnes vivant seules qui ont majoritairement la particularité de n'avoir jamais eu de domicile personnel. Les personnes n'ayant pas l'autorisation de travailler (les réfugiées entre autres) sont sur-représentés mais aussi celles qui ont un emploi. Nous pouvons supposer que dans cette classe se retrouvent des personnes étrangères qui ont été accueillies par leur famille et qui sont en attente de régulariser leur situation ou qui l'ont déjà fait.

Les « sans-domicile » récents

La classe 7 représente 9 % de la population des usagers de services d'aide. Plus de 90 % de ces individus sont « sans-domicile » au sens de l'Insee. Mais 37 % de ces personnes ont principalement vécu dans son domicile personnel au cours de l'année 2000 et 37 % dans celui d'une tierce personne. Cette arrivée dans la situation de « sans-domicile » semble récente car tous ces individus se trouvent dans le lieu de la veille depuis moins d'une semaine (contre 9 %) et n'y dorment pas toutes les nuits

(contre 20 %). Le fait que les personnes ayant dormi la veille dans un centre avec départ le matin soient sur-représentées est un argument supplémentaire pour cette hypothèse. Ces personnes ont d'ailleurs connu beaucoup de changement de type d'habitation au cours de l'année écoulée : 19 deux changements et 27 % trois changements et plus.

Les hommes, les personnes vivant seules et les personnes au chômage sont sur-représentés. De même, ces personnes sont plutôt jeunes puisque 23 % ont moins de vingt-cinq ans et 44 % ont moins de trente ans. Enfin, mis à part la classe des sans-abri, c'est la classe où le plus petit nombre de personnes n'a pas connu de séjour dans la rue.

Le logement précaire

La dernière classe représente 7 % de notre population d'étude. Tous les individus ont principalement occupé un logement précaire en 2000 : foyer où la personne a le statut de résidente, hôpital, maison de convalescence, établissement de cure, prison, etc.. Mais la veille de l'enquête les situations sont très diverses même si les personnes « sans-domicile au sens large » ou les sans-abri sont sur-représentés. Les personnes ayant effectué un, deux, trois ou plus de changements de type de domicile sont sur-représentées : 47 % (contre 33 %) ont connu au moins deux changements au cours de l'année 2000.

Ce sont manifestement des individus qui connaissent des problèmes de logement depuis longtemps puisqu'un tiers a vécu plus de six mois dans la rue au cours de sa vie. Plutôt du sexe masculin et vivant seul, ces individus ont plus souvent été placés dans leur enfance (32 % contre 22 %). Enfin, les chômeurs et les « autres inactifs » y sont sur-représentés.

Conclusion

Cette première approche du calendrier résidentiel de l'enquête « SD2001 » doit être prise avec beaucoup de précautions. En effet, la méthodologie retenue conduit à sur-représenter les personnes installées dans les services d'aide. Toutefois, certains résultats montrent que l'on a réussi à saisir des personnes fraîchement rentrées dans l'assistance ou sorties (voir tableau 4). Elles confirment aussi l'idée d'une certaine hétérogénéité au sein de la population des « sans-domicile » et d'un probable effet de sélection entre les différents types de prise en charge. De même, l'idée de parcours parfois chaotique des « sans-domicile » avec de multiples changements de domicile est renforcée. Enfin, la notion de continuum de situation du sans-abri au palace est confortée puisque l'on voit que la frontière entre sans-abri, sans-domicile au sens restreint, sans-domicile au sens large, locataire pauvre est mouvante. D'autres investigations sur les parcours résidentiels devraient permettre de mieux prendre en compte la richesse du questionnaire et de faire face à l'hétérogénéité de la population des « sans-domicile » en travaillant directement sur les trajectoires des individus et non sur des variables plus agrégées.

Bibliographie

Brousse C., de la Rochère B., Massé E. Hébergement et distribution de repas chauds. Le cas des sans-domicile. Insee Première janvier 2002a ; 823.

Brousse C., de la Rochère B., Massé E. Hébergement et distribution de repas chauds. Qui sont les sans-domicile usagers des services d'aide. Insee Première janvier 2002b ; 824

Brousse C., de la Rochère B., Massé E. (2002), L'enquête de l'Insee auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds. *Courrier des statistiques*, décembre, n° 104, pp 33-39.

Clanché F. 1998, Le classement des situations de logement : les sans-domicile dans des nomenclatures générales. Note méthodologique, *Sociétés contemporaines*, n° 30, pp 181-196.

Cnis 1996, *Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement*, rapport final du groupe de travail sur les sans-abri, mars, n° 29.

Damon J. 2002, La question SDF : critique d'une action publique, Paris, Presses Universitaires de France (Le lien social).

Firdion J.M., Marpsat M., Bozon M. 1995, Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans-domicile ? Une question éthique et scientifique. *Revue Française des Affaires Sociales*, avril-septembre, n° 2-3, pp 29-51.

de la Rochère B. La santé des sans-domicile usagers des services d'aide. Insee Première avril 2003a ; 893.

de la Rochère B. Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi. Insee Première octobre 2003b ; 925.

Soulié C. Le dualisme du réseau d'hébergement pour personnes sans-abri à Paris. In : La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90, Presses universitaires de France/Institut national d'études démographiques, Paris ; 2000. p.211-255.

Tableau 1 : Parcours résidentiel des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds

Type d'habitation (en %)	Janv 2000	Fév 2000	Mars 2000	Avril 2000	Mai 2000	Juin 2000	Juil 2000	Août 2000	Sept 2000	Oct 2000	Nov 2000	Déc 2000	Janv 2001
<i>Centre d'hébergement</i> ¹³	15,8	16,2	16,2	17,2	17,7	18,2	19,0	20,6	23,9	26,4	29,5	32,1	36,2
Place réservée au titre de l'urgence dans un foyer (FJT, FTM)	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,9	0,7	0,6	0,5
Autre foyer où la personne a le statut de résidente	2,3	2,2	2,1	1,9	2,1	2,1	1,9	1,7	1,8	1,7	1,4	1,3	1,0
Hôpital ¹⁴	1,9	2,0	2,3	1,9	1,8	1,6	1,5	1,5	1,7	1,8	1,6	1,5	0,9
Prison	2,1	2,1	2,1	2,1	1,9	1,7	1,7	1,6	1,3	1,0	0,8	0,4	0,1
<i>Logement aidé</i>	8,5	9,1	9,6	10,0	10,5	11,8	13,1	14,4	16,0	18,0	19,9	21,7	24,3
<i>Logement autonome</i>	31,8	31,1	30,6	29,6	28,8	27,8	25,8	24,8	21,8	19,0	16,7	14,5	13,0
Logement squatté, occupé sans titre	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3	2,0	2,2	2,1	2,1	2,1	2,4	2,1	2,1
<i>Logement où la personne est hébergée par un particulier</i>	22,6	22,0	21,1	20,9	21,0	20,4	19,7	18,8	18,2	15,9	14,8	13,3	9,1
Chambre d'hôtel aidé	1,4	1,5	1,8	1,6	1,7	1,7	1,8	2,0	2,2	2,9	2,6	3,1	3,6
Chambre d'hôtel autonome	3,1	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,2	3,3	3,5	3,3	3,1
Lieux non prévus pour l'habitation	5,1	5,3	5,7	6,4	6,5	6,6	7,6	7,4	5,8	5,8	5,5	5,8	5,8
Ne sait pas	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	0,7	0,6	0,6	0,4	0,1	0,1	0,0
Autre	1,6	1,5	1,5	1,4	1,3	1,4	1,3	1,1	1,1	1,0	0,4	0,3	0,2

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine

Source : Enquête auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds 2001 (SD2001)

¹³ Mais aussi foyer d'urgence, CHRS, centre maternel, hôtel social, asile de nuit.

¹⁴ Mais aussi maison de convalescence et établissement de cure.

Tableau 2 : Répartition des usagers de service d'hébergement et de distribution de repas chauds
En fonction du nombre de changement de lieu d'habitation au cours de l'année (en %)

Nombre de changement(s)	zéro	un	deux	trois	quatre	cinq	six et plus
Prise en compte du département	31,6	29,3	20,5	10,0	4,4	4,4	2,1
Sans prise en compte du département	35,2	32,2	19,2	7,8	3,8	3,8	0,9

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine

Source : Enquête auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds 2001 (SD2001)

Tableau 3 : Répartition des classes selon les variables actives de la classification (en %)

Caractéristiques	modalités	Classe1	Classe2	Classe3	Classe4	Classe5	Classe6	Classe7	Classe8
Situation la veille	Logement ou hôtel autonome	1	0	0	96	6	0	1	5
	« Sans-domicile » au sens large	0	0	0	0	6	100	7	27
	Logement ou hôtel aidé	90	12	50	4	11	0	12	22
	Centre sans départ matin	8	76	34	0	8	0	25	26
	Centre avec départ matin	0	12	16	0	8	0	42	7
	Rue	0	0	0	0	61	0	11	14
Situation principale en 2000	Rue	0	0	0	0	73	0	9	0
	Foyer	0	100	9	2	3	14	13	0
	Logement ou hôtel aidé	99	0	1	5	5	6	3	0
	Logement précaire	0	0	0	0	0	0	2	100
	Hébergement par un tiers	0	0	38	8	16	62	37	0
	Logement ou hôtel autonome	1	0	52	85	3	18	37	0
Ancienneté dans le lieu d'habitation	Moins d'une semaine	0	0	0	0	2	2	100	7
	Moins d'un mois	3	4	30	4	27	15	0	20
	Moins de trois mois	6	9	38	8	27	19	0	24
	Moins de six mois	11	12	29	8	11	19	0	20
	Moins de deux ans	61	51	3	28	18	17	0	16
	Deux ans et plus	19	25	0	53	15	28	0	12
Régularité Lieu d'habitation	Tous les jours	95	90	86	96	75	78	0	80
	Autre	5	10	14	4	25	22	100	20
Fréquentation centre dans le mois	Oui	97	97	98	4	42	24	89	62
	non	3	3	2	96	58	76	11	38
Nombre de changements de types d'habitation	0	53	57	3	76	27	45	25	18
	1	29	24	50	13	29	24	30	34
	2	11	13	31	5	22	17	19	28
	3 et plus	6	6	17	5	22	13	27	19

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine

Source : Enquête auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds 2001 (SD2001)

Tableau 4 : Répartition des classes selon les variables illustratives de la classification (en %)

Caractéristiques	modalités	Classe1	Classe2	Classe3	Classe4	Classe5	Classe6	Classe7	Classe8
Sexe	Homme	47	75	52	78	93	83	76	79
	Femme	53	25	48	22	7	17	24	21
Age	18-24 ans	21	14	27	4	10	15	23	18
	25-29 ans	15	12	17	7	5	27	21	19
	30-39 ans	31	17	29	27	32	26	27	27
	40-49 ans	19	28	18	28	38	23	15	22
	50-59 ans	11	21	8	18	12	6	8	8
	60 ans et +	3	8	2	16	3	3	6	5
Couple	Oui	25	6	16	12	7	4	9	6
	Non	75	94	84	88	93	96	91	94
Enfant(s)	Oui	43	15	28	8	1	8	15	7
	Non	57	85	72	92	99	92	85	93
Nationalité	Française	66	68	74	85	84	44	67	75
	Etrangère	34	32	26	15	16	56	33	25
Statut emploi	Travaille	39	40	26	15	21	38	13	18
	Chômage	28	30	44	48	53	33	53	54
	Etudiant formation	4	4	2	0	1	6	2	3
	Retraité	2	3	1	13	2	1	5	3
	Au foyer	8	1	6	1	0	0	1	2
	Invalidité	4	6	4	15	4	5	4	2
	Réfugié	9	7	8	2	6	12	11	6
	Autres inactifs	6	7	9	5	14	4	12	13
Démarches	Toute	18	14	17	9	4	7	6	10
	Au moins une	61	49	64	62	56	50	58	60
	Aucune	21	37	19	29	41	43	36	29
Durée du séjour dans la rue	Pas de séjour	63	48	60	54	1	50	35	41
	Moins d'une semaine	8	10	11	7	2	12	15	6
	Moins d'un mois	5	11	10	13	2	8	12	7
	Moins de 3 mois	7	8	6	5	5	13	12	7
	Moins de 6 mois	4	4	3	7	6	3	3	5
	Moins de 2 ans	7	8	5	6	26	7	7	15
	Moins de 5 ans	5	5	4	6	31	3	8	10
	5 ans et plus	1	4	2	3	26	3	9	8
Catégories d'usagers	Entrant	1	0	90	4	21	0	71	69
	Stable	98	100	10	91	66	79	22	31
	Sortant	1	0	0	6	13	21	6	0
Avoir vécu 3 mois dans un logement autonome	Oui, logement actuel	1	0	0	70	5	8	0	5
	Oui mais quitté	62	70	74	22	68	41	72	64
	Non	37	29	25	8	27	51	28	31

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine

Source : Enquête auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds 2001 (SD2001)